Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Haut Val de Sèvre

Pays Haut Val de Sèvre

Annexe : Bilan de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)

Octobre 2013

Date d'arrêt : 21 mars 2013

Date d'approbation : 17 octobre 2013

SCOT exécutoire au 4 janvier 2014

Document réalisé avec le concours des bureaux d'études :

Sommaire

1. Préambule 2

1.1. Le contexte territorial 2
1.2. La commande 2
1.3. Les acteurs de l'AEU 2
1.4. Le groupement SCOT 2

2. Préconisations issues de l'AEU 4

2.1. Les apports de l'AEU tout au long de l'élaboration du SCOT par thématique 4

3. Outils utilisés 10

3.1. Tableau de bord de l'AEU 10
3.2. Retour sur le détail de certains apports par phase 12
3.3. Phase prospective 15
3.4. Phase Traduction réglementaire (PADD / DOO) 18
3.5. La cartographie 19
3.6. Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage 19
3.7. Supports utilisés par l'animateur AEU 20

4. Analyse critique de l'AEU 21

4.1. Les points positifs 21
4.2. Les points négatifs 21
4.3. Avis du Pays du Haut Val de Sèvre 21

1. Préambule

Le présent rapport a pour objet de retracer la démarche AEU qui a accompagnée la démarche de SCOT et de décrire ses principaux résultats, ceux-ci ayant été intégrés ou ayant contribués directement aux documents réglementaires composants le SCOT du Pays du Haut Val de Sèvre (Diagnostic, PADD, DOO).

1.1. Le contexte territorial

Le Pays du Haut Val de Sèvre a été créé par arrêté préfectoral du 15 novembre 2002.

Il est constitué à ce jour de 3 Communautés de communes et regroupe 22 communes. Ce découpage territorial va prochainement évoluer suite à la réforme territoriale.

Le territoire du Pays du Haut Val de Sèvre jouxte, à l'Ouest, la Communauté d'Agglomération de Niort et profite d'une excellente accessibilité (échangeurs, intersection des axes autoroutiers A 10 et A 83, axe Est/Ouest de la RD 611). Il s'agit d'un territoire rural bénéficiant d'une qualité du cadre paysager et patrimonial autour de ses vallées (Axe de la Sèvre Niortaise, Magnerolles, Chambon, patrimoine lytique ou lié à la présence de l'eau, etc.). Le territoire est structuré autour de sa ville-centre Saint-Maixent-l'Ecole mais influencé par le phénomène de péri urbanisation du fait de la proximité de Niort.

L'objectif majeur de cette élaboration était d'engager une réflexion stratégique et durable sur son développement à long terme. L'élaboration de ce document a abouti par un arrêt du **projet le 21 mars 2013**.

1.2. La commande

Afin d'intégrer pleinement le développement durable dans la réflexion du développement à moyen terme du territoire, une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) a été menée parallèlement à la procédure d'élaboration du SCOT, principalement sur les thématiques (gestion de l'eau et biodiversité, énergie et déplacements).

1.3. Les acteurs de l'AEU

- EVEN Conseil : trame verte et bleue, paysage, eau, consommation d'espace – synthèse et animation
- SONNING : Energie (transition énergétique, adaptation, énergies renouvelables)
- Villes et Territoires : Mobilités (Il a été mis fin à la sous-traitance suite aux ateliers de concertation ayant eu lieu en phase diagnostic).

1.4. Le groupement SCOT

- BEPIC
- EGIS
- Terre Urbaine

A noter un changement, BEPIC étant devenu mandataire de la mission en phase PADD.

Par ailleurs, les contours de la mission ont été modifiés en phase DOO pour une meilleure prise en compte de la trame verte et bleue (intégration notamment d'une étude spécifique de la DDT des Deux-Sèvres).

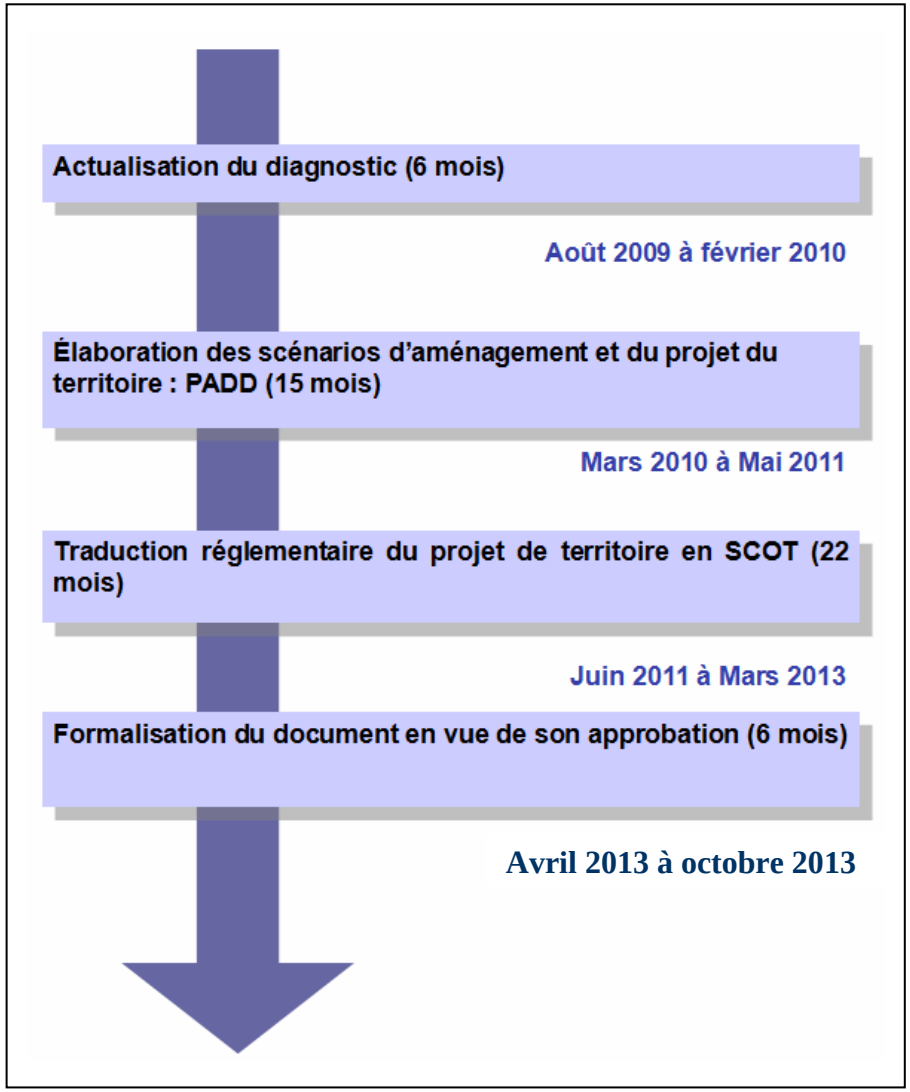

Figure 1 : Planning actualisé de l'élaboration du SCOT

2. Préconisations issues de l'AEU

2.1. Les apports de l'AEU tout au long de l'élaboration du SCOT par thématique

Thème	Atouts / Potentialités	Contraintes / Faiblesses	Objectifs du PADD	Traduction réglementaire Retenue au DOO	Indicateurs de suivi retenus
Biodiversité et patrimoine naturel	▪ Richesses écologiques principalement liées aux vallées, zones humides et coteaux. ▪ Un maillage bocager très présent, 2 forêts domaniales au Sud-Est du territoire (Hermitain et Fouilloux) et de nombreux boisements éparpillés en vallées en couronnement Nord du territoire. ▪ Implication de nombreux partenaires dans la gestion des milieux naturels (ex : Actions du Contrat Restauration Entretien, étude foncière et agricole menée par le CREN au niveau de la prairie mothaise qui est une zone humide d'intérêt…).	▪ Un déséquilibre des zones protégées plus répandues sur l'Est du territoire. ▪ Des zones de sensibilités à l'érosion et de forte topographie (coteaux, gouffres). ▪ Difficultés de gestion et d'exploitation (accroissement du retournement des prairies en zones humides, gestion des berges, diminution du linéaire bocager). ▪ Régression et fragmentation des surfaces agricoles utiles et les zones naturelles (l'habitat fortement dispersé, une croissance urbaine rapide et mal maîtrisée).	Réduire fortement la consommation foncière en fonction de l'armature territoriale. Identifier et protéger la trame verte et bleue du Pays du Haut Val de Sèvre : ▪ Préserver strictement les réservoirs de biodiversité (dont les sites Natura 2000). ▪ Mettre en réseau les couverts forestiers du territoire. ▪ Favoriser le maintien, voire la restauration des corridors écologiques : o Préserver le bocage o Préserver les ripisylves, prairies humides et fond de vallées Inondables o Préserver les coteaux secs et les boisements associés ▪ Favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements urbains et mettre en œuvre des principes de bonne gestion.	Carte de la trame verte et bleue Différentes prescriptions et recommandations s'appliquent en fonction des différentes composantes de la trame verte et bleue : ▪ Les réservoirs de biodiversité remarquables ▪ Les noyaux secondaires ▪ Les corridors écologiques Des recommandations évoquent le rôle important de la Nature en Ville.	**Densité du maillage bocager** atteignant en moyenne 53 ml/ha. **Action de replantation du bocage** (en ml/an). *(indicateur à développer après l'approbation du SCOT en fonction des outils disponibles)* **Evolution de la superficie boisée du territoire et surfaces bénéficiant d'un plan simple de gestion (PSG) pour les forêts privées** (et boisements protégés EBC) : ▪ Forêt domaniale de l'Hermitain et du Fouilloux : 630ha ▪ Forêts privées : 2 238 ha Inventaires et prise en compte des zones humides (Suivi de recensement en cours). Suivi des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel (ZNIEFF, APPB, Natura 2000…) Surface et localisation des surfaces acquises par les collectivités et bénéficiant d'une gestion particulière visant la protection/valorisation de la biodiversité locale : ENS, communes, CREN, etc… (premières informations répertoriées dans le SIG) Suivi des actions de restauration réalisées (nombre, localisation)

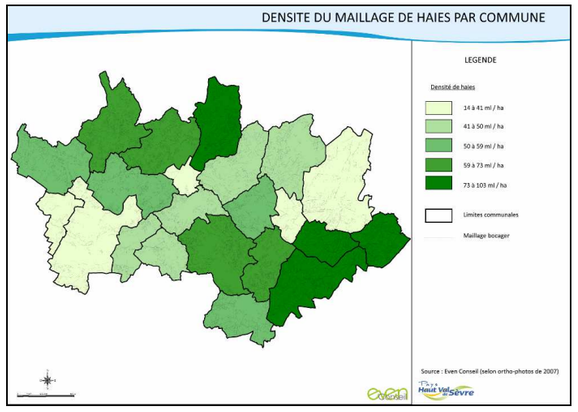

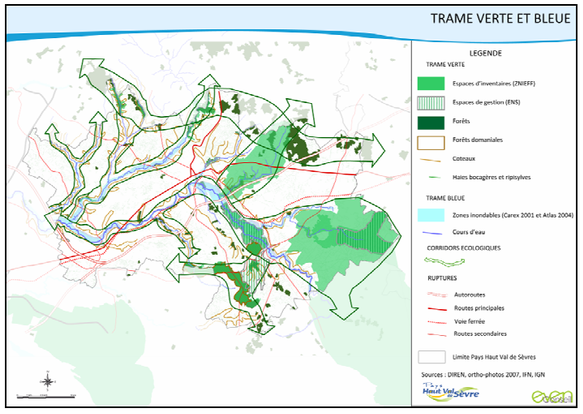

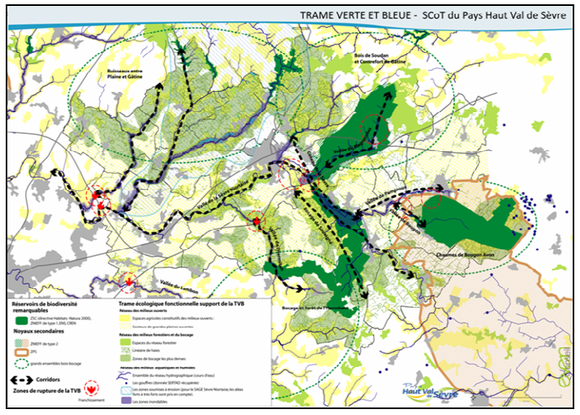

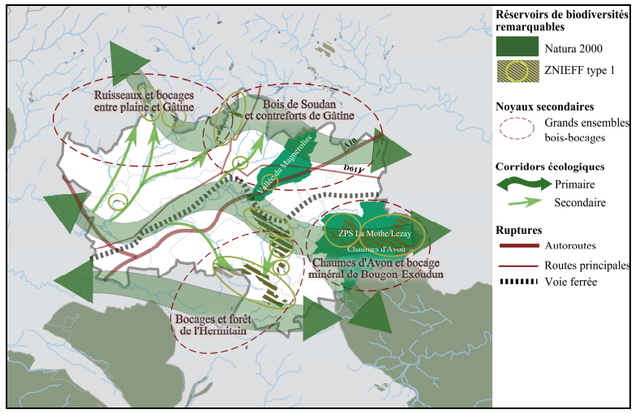

Thème	Atouts / Potentialités	Contraintes / Faiblesses	Objectifs du PADD	Traduction réglementaire Retenue au DOO	Indicateurs de suivi retenus
Energie - Maitrise de la demande et Mix Energétique	▪ Réseaux d'électricité et de gaz présents sur le territoire (SIEDS, SEOLIS, GEREDIS, Gaz de France). ▪ Un ensoleillement proche de celui du Sud de la France : 2400 heures d'ensoleillement annuel et 1300 kWh/m² d'irradiations annuelles – Progression conjointe du solaire thermique et photovoltaïque. ▪ Plan Bois Energie depuis 1994.	▪ La très grande majorité des constructions sont antérieures à 1990 (parc bâti ancien, épaves énergétiques…). ▪ Sur le territoire, le mode de chauffage individuel électrique est largement répandu. ▪ Une forte proportion de maisons individuelles dans les programmes récents (manque de compacité de l'enveloppe). ▪ Enjeux nouveaux peu connus. ▪ Un habitat individuel diffus aux qualités thermiques souvent de faibles qualités et des déplacements pendulaires domicile/travail extrêmement pesant sur les budgets intermédiaires en cas d'augmentation forte des carburants et fortement impactant pour le bilan GES.	**Penser la transversalité des enjeux énergétiques** : Habitat et Déplacements (choix issus de la planification) – Economie (nouveaux métiers, emplois verts, localisation et conception des zones d'activités) **La rénovation thermique apparaît comme un enjeu majeur** (DPE des bâtiments communaux, actions sur le parc ancien – OPAH Energie, sensibilisation des particuliers, aides à l'investissement) Repenser la conception des zones urbaines et des bâtiments : ▪ L'optimisation de la forme urbaine et du parcellaire (orientation favorable = réduction de sa consommation énergétique d'environ 20%.) ▪ L'optimisation de l'enveloppe des bâtiments (compacité, typologie d'habitat, matériaux,) ▪ L'optimisation des systèmes climatiques Viser le mix des choix d'énergies : ▪ Développement de filières alternatives locales : déchets agricoles, agroforesterie, biomasse, éolien, solaire. ▪ Mise en œuvre de mini-réseaux de chaleur lors des opérations d'ensemble et/ou équipement consommateur.	Soutenir des filières économiques stratégiques : ▪ Recommandation : Le SCOT recommande ainsi le développement d'actions communes entre, d'une part, le Centre Régional des Energies Renouvelables, nouvellement implanté sur la zone d'activités « Atlansèvre », et qui est un lieu de formations professionnelles spécifiques aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie, un lieu d'informations et de ressources, et, d'autre part, les entreprises locales. Les objectifs relatifs à la maîtrise de la demande énergétique et à la réduction des émissions de CO^2. Réussir un développement sobre en énergie et s'engageant sur la voie de la transition énergétique. Réduire les consommations d'énergie dans le parc de logements existants Prescriptions : ▪ Faire du renouvellement urbain un objectif prioritaire contribuant à la sobriété énergétique dans les bâtiments et aussi au regard des émissions de gaz à effet de serre (déplacements), ▪ Favoriser les travaux de rénovation thermique dans les bâtiments anciens à la fois pour l'habitat et le tertiaire (parc de service public, locatif social et privé). Construire des logements neufs sobres en énergie Prescriptions : Les PLU devront préciser les actions permettant d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, notamment le choix et la localisation des secteurs de développement (performance du bâti, recours aux énergies renouvelables, desserte par des transports en commun performants) et par la mise en œuvre d'un urbanisme et d'une architecture bioclimatique (adaptée au changement climatique). Opérer la conversion énergétique du territoire Prescriptions : L'implantation de parcs photovoltaïques devra se faire en dehors de secteurs dédiés à l'agriculture ou permettre la réversibilité pour l'exploitation des sols *Pour les recommandations se reporter au DOO*	**Mix énergétique EnR** (en nombre d'installations publiques et privées et en Energie primaire) : ▪ Production bois énergie ▪ Production Energie solaire ▪ Nombre, localisation et puissance installée des éoliennes du territoire ▪ Création de réseau de chaleur Nombre d'actions engagées pour les économies d'énergie : ▪ par la collectivité (réhabilitation du bâti, économie liées aux usages – ex : éclairage, systèmes, …) ▪ par les particuliers (ex : nombre d'OPAH TB)

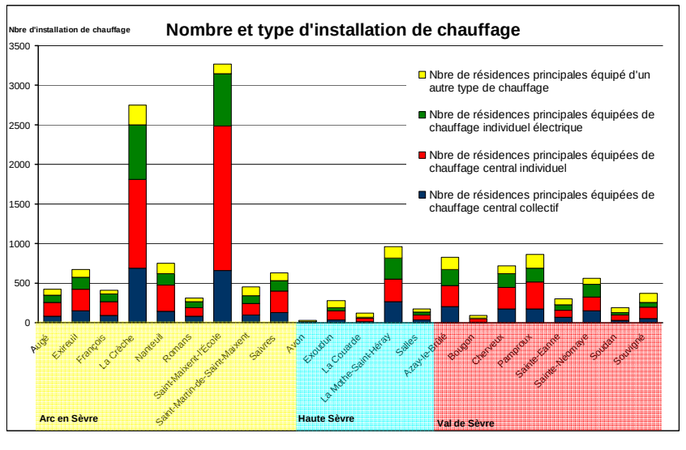

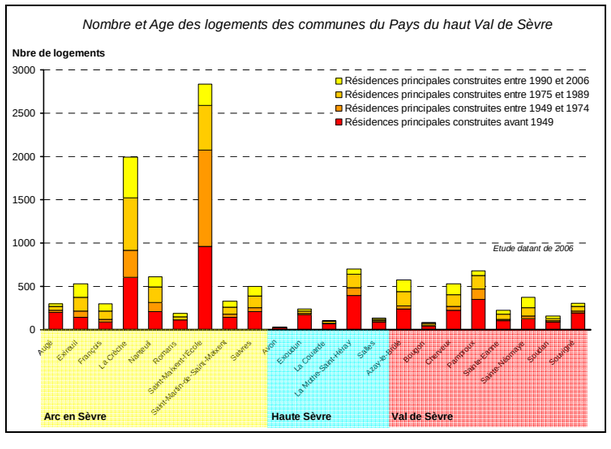

Thème	Atouts / Potentialités	Contraintes / Faiblesses	Objectifs retenus dans le PADD	Traduction réglementaire Retenue au DOO	Indicateurs de suivi retenus
Transports et mobilité	▪ Une exceptionnelle accessibilité bénéfique pour l'économie et l'attractivité du Pays entre Niort et Poitiers (A10-A83, 3 échangeurs). ▪ Présence de 4 gares TER (dont 1 TGV très attractive sur Saint-Maixent-l'Ecole). ▪ Une attractivité touristique à amplifier pouvant servir de base au développement de réseau vélos mailler entre eux. ▪ Des activités génératrices d'emplois présentent et réparties sur l'ensemble du Pays.	▪ Une dépendance à la voiture particulière (contexte rural et de périurbanisation, nombreuses zones d'activités éclatées sur le territoire). ▪ Une forte influence du pôle niortais dans les déplacements domicile/travail. ▪ Une offre en transport en commun retreinte et non utilisée par les actifs. ▪ Un trafic poids lourd important qui se surajoute au trafic d'échange domicile/travail et passe dans des zones résidentielles. ▪ Une absence historique de planification des déplacements multimodaux (mobilité) avec l'aménagement de l'espace et des activités. ▪ Une localisation des activités de carrière, d'industrie, de commerces qui génèrent des flux PL non compatibles avec le niveau de service recherché par les secteurs d'habitat. ▪ Il n'est pas noté de politique particulière de stationnement.	▪ Générer de nouveaux comportements de mobilité tout en tirant profit d'un réseau dense et d'infrastructures lourdes. ▪ Lier densité urbaine et offre de desserte collective : Repenser le développement urbain autour de polarités principales, organisées autour d'un axe lourd de transport en commun (voie ferrée Poitiers – la Rochelle) et y repenser l'urbanisation autour des gares à une échelle intercommunale : densification, nouvelle centralité, parking d'échanges… ▪ Favoriser les parcours de proximité (réseaux de modes doux, sécurisation). ▪ Impulser de nouvelles orientations de mobilités. ▪ Mailler le territoire par un fonctionnement en réseaux (boucles). ▪ Adapter les infrastructures linéaires existantes à l'inter-modalité.	Objectifs relatifs aux conditions permettant de favoriser le développement prioritaire de l'urbanisation dans les secteurs desservis par les transports collectifs Prescriptions : ▪ Concernant les déplacements en voiture : Aménager des aires de covoiturage, agir en priorité sur la sécurité et le partage des modes dans l'aménagement, prendre en compte les projets d'amélioration du réseau routier départemental et réserver les emprises nécessaires, requalifier les axes routiers dont le fonctionnement aura été modifié pour améliorer leur rôle de desserte locale, faciliter la circulation des engins agricoles entre les sièges d'exploitation et les espaces de production, ▪ Concernant les transports en commun : optimiser l'efficacité du réseau de transport collectif en intensifiant et densifiant l'urbanisation des sites desservis (gare ou halte ferroviaire, arrêt bus), tout en tenant compte des enjeux environnementaux, optimiser la desserte ferroviaire, préserver les emprises pour l'aménagement et les accès autour des gares, ▪ Concernant les modes doux : promouvoir les déplacements piétons, la circulation cycliste par la réalisation d'itinéraires ou de voies vers le centre-bourg, notamment dans les polarités, faciliter le stationnement vélo et développer des itinéraires piétons et cyclistes sécurisés autour des gares ou des arrêts de TC. De manière générale : ▪ Déclencher d'une réflexion amont concernant la densification de l'urbanisation et la mobilité extérieure au pôle (optimisation des emplacements de covoiturage, de transport en commun, de stationnement à proximité des gares), ▪ Prendre en compte le Schéma régional de la mobilité durable lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, ▪ Favoriser et accompagner la plurimodalité dans le transport de marchandises et particulièrement le ferroutage. Pour les recommandations se reporter au DOO	Motifs de déplacement - L'influence du Pôle Niortais : ▪ 40 % des actifs qui habitent sur le Pays travaillent à l'extérieur (flux sortants), ▪ 65% des emplois du territoire sont occupés par des résidents du Pays (dont 1/3 sont situés sur leur commune de résidence), ▪ Sur les 35% d'actifs entrants, 42% sont attirés vers le pôle de Saint-Maixent-l'Ecole. Suivi du trafic sur les axes majeurs : ▪ Un trafic important sur les voies de desserte locale : 12 000 véhicules / jour dans les deux sens pour la RD611 Modes de déplacement : ▪ Le taux de motorisation est de 1,4 véhicule par ménage, ▪ La mobilité est de 3,5 déplacements par jour et par personne, ▪ 80 % des déplacements sont réalisés en TIM et 5 % en TC. Par extrapolation, 112 000 sont liés à la population du Pays du Haut Val de Sèvre et représentent près de 90 000 véhicules/jour. **Linéaire de Transport en commun** et arrêts, point de covoiturage. *(indicateur à développer après l'approbation du SCOT en fonction des outils disponibles)* **Suivi des actions en faveur des déplacements alternatifs** (collectivités & entreprises) ex : PDU, PDE, covoiturage, etc.

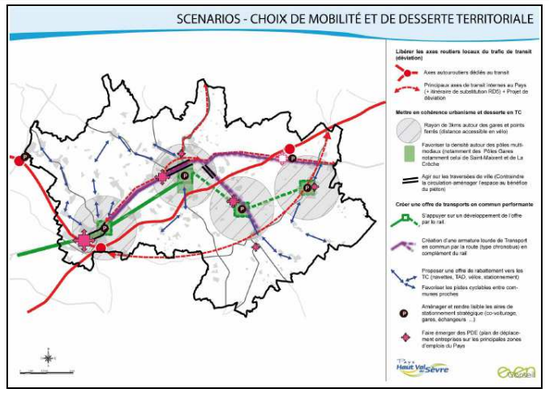

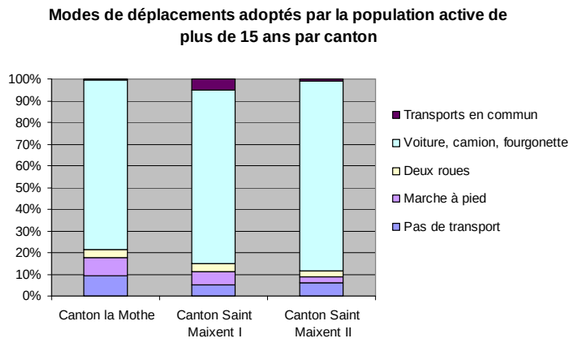

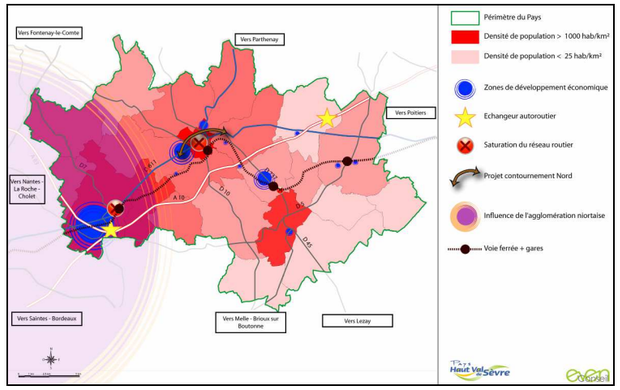

Thème	Atouts / Potentialités	Contraintes / Faiblesses	Objectifs du PADD	Traduction réglementaire Retenue au DOO	Indicateurs de suivi retenus
Gestion de l'eau	▪ La Sèvre Niortaise une colonne vertébrale au Pays, une trame bleue très développée en amont du marais Poitevin. ▪ Une ressource en eau potable excédentaire (barrage de la Touche Poupard). ▪ Renforcement de la protection des ressources en eau (nouveaux projets de servitude de protection de captages d'eau potable). ▪ Un classement en Zone d'Action Complémentaire plus restrictif dans le cadre de la directive Nitrates. ▪ Un classement du territoire en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour une meilleure répartition des usages de l'eau et volumes consommés. ▪ Patrimoine hydraulique très présent à valoriser (1 moulin tous les 700m). Assainissement : ▪ Réseaux en majorité de type séparatif (eaux usées/eaux pluviales). ▪ Schéma départemental d'assainissement en cours de réactualisation. ▪ Zonage d'assainissement réalisé sur 21 communes.	▪ Période d'étiage importante de mai à octobre nécessite des restrictions d'usages (nombreux assecs, une différence entre les affluents rive gauche et droite). ▪ Une qualité dégradée des cours d'eau et des nappes (nitrates et pesticides). ▪ Une sensibilité accrue aux pollutions : un sous-sol calcaire avec des zones de fortes transmissivités, présence de gouffres dans le bassin versant du Pamproux. ▪ Retournement des prairies, drainage, manque d'entretien des berges conduit à une altération de la qualité des cours d'eau et à un dérèglement des dynamiques sédimentaires. ▪ Possibilité d'écoulement torrentiel (Puit 'enfer) et risque inondation sur le territoire : 15 communes concernées par le risque inondation mais pas de PPRi. ▪ Rendement des réseaux AEP insuffisant (<75% pour seulement 9 communes). Assainissement : ▪ Un contexte rural avec des assainissements de 2 types : collectifs et non-collectif (7 communes entièrement en ANC). ▪ Pollutions chroniques lié à un manque de bassins le long de l'A10 (Magnerolles et Sèvre).	Vers une gestion collective et pérenne de la ressource en eau	Le DOO rappelle les objectifs des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sèvre Niortaise et du Clain et du SDAGE Loire Bretagne : ▪ gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines ▪ gestion quantitative en période d'étiage ▪ gestion des crues et des inondations **Prescriptions :** ▪ Introduction dans les documents d'urbanisme d'une gestion des eaux pluviales et économie des eaux potables. ▪ Inventaire et hiérarchisation au niveau de la protection des zones humides en préalable des PLU. ▪ Identification particulières en lien avec la trame bleue et la charte paysagère, notamment (masses d'eaux superficielle classées en « réservoir biologique » dans le SDAGE). **Recommandations :** ▪ A destination des aménageurs, des promoteurs industriels, des zones commerciales et d'activités. ▪ chasse au « gaspillage » sur les réseaux de production d'eau potable. ▪ poursuite des actions de reconquête (mesures agro-environnementales, lutte contre l'érosion, etc.).	Qualité des eaux brutes superficielles et souterraines (classe des cours d'eau) Dépassements des seuils ou débits d'étiages / Niveau des nappes Bilan du Contrat Restauration Entretien : le contrat territorial des milieux aquatiques permet le suivi des actions réalisées pour différents paramètres (la qualité des lits mineurs, la qualité des berges et des ripisylves, la qualité des annexes et du lit majeur, le débit, la continuité des cours d'eau, la ligne d'eau.) Qualité de l'eau potable (taux de nitrate et de pesticide). Suivi des actions menées dans le cadre du programme Re-sources (MAE, PVE, etc.)

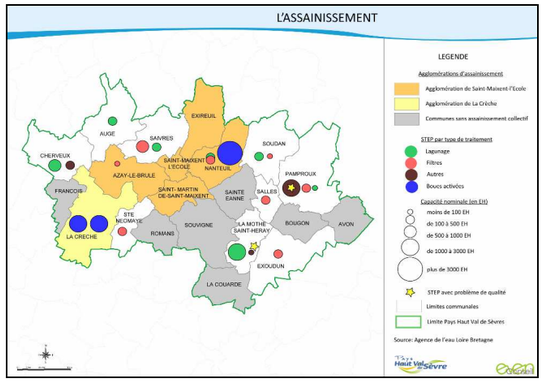

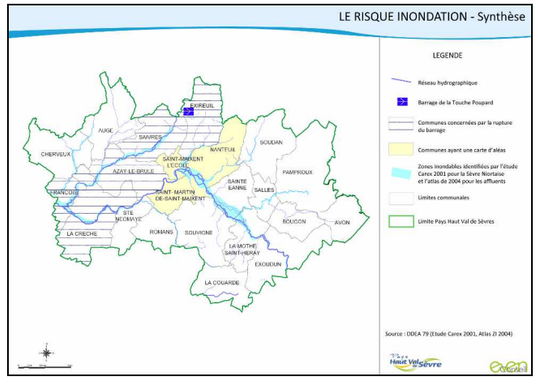

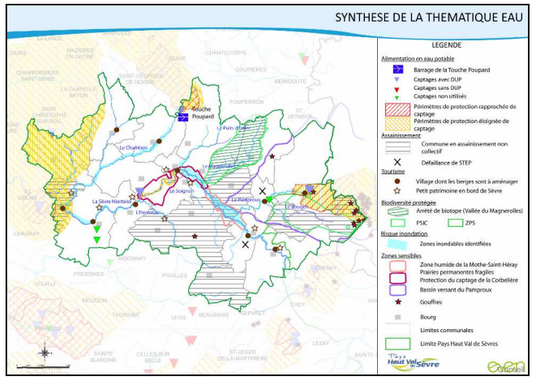

Thème	Atouts / Potentialités	Contraintes / Faiblesses	Objectifs du PADD	Traduction réglementaire Retenue au DOO	Indicateurs de suivi retenus
patrimoine, paysage	▪ Petites unités urbaines réparties sur l'ensemble du territoire. ▪ Richesse et diversité des paysages, avec 7 unités paysagères distinctes. ▪ Nombreux éléments remarquables : patrimoine rural (haies et murets, cimetières protestants…), entités urbaines remarquables, bocage minéral de Bougon/Avon, importance de l'eau, rôle paysager des coteaux, sites naturels remarquables.	▪ Forte périurbanisation du territoire et urbanisation linéaire le long des axes de communication. ▪ Banalisation et difficulté de lecture du paysage. ▪ Présence de points noirs paysagers. ▪ Mutation des pratiques entraînant une dégradation du paysage agricole : effacement radical ou progressif du maillage bocager, remplacement des prairies humides par des cultures céréalières, plantation et gestion inadaptée de certaines formations végétales (peupliers). ▪ Concurrence de l'occupation du sol avec les pressions urbaines : mitage de l'espace rural.	AXE 2 – La valorisation des aménités territoriales, ferment de la qualité de vie du Pays : ▪ La valorisation du support territorial : le paysage, nature de proximité, nature du quotidien ▪ La Sèvre Niortaise est l'axe de valorisation du territoire	**Une pratique de l'urbanisme renouvelé et de qualité** (ici figure de nombreuses indications quant à la prise en compte de la valorisation paysagère des aménagements). **Les objectifs relatifs à la protection des paysages et à la mise en valeur des entrées de ville.** Prescriptions : **Maintenir des grandes coupures vertes sur les axes principaux** entre les grandes polarités parfois en lien avec la Trame verte et bleue. Prescriptions : **Zones d'entrée de ville sensibles à préserver ou à requalifier** : gestion du paysage et des entrées de ville sera traitée au travers de la réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifiques « entrées de ville » dans les PLU.	**Observatoire photographique : cônes de vue.** **Actions en faveur du paysage :** ▪ Actions de connaissance, réhabilitation du patrimoine et petit patrimoine. ▪ Actions réalisées dans le cadre de la charte paysagère de Pays. ▪ Actions de valorisation des entrées ville de valorisation des espaces publics.

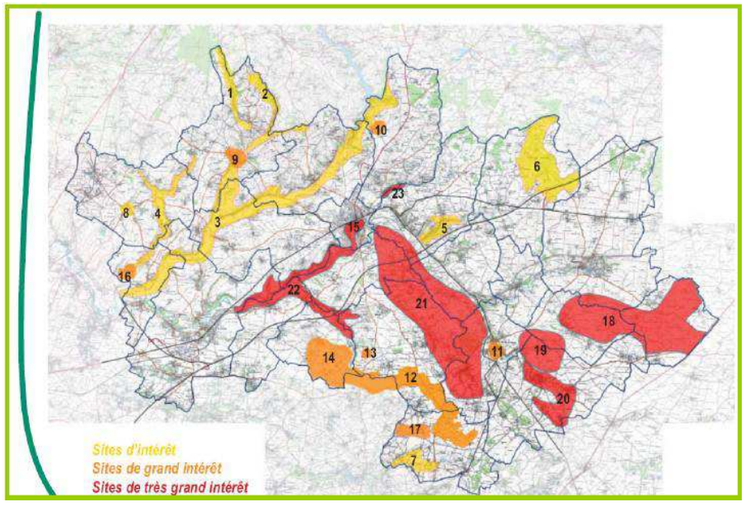

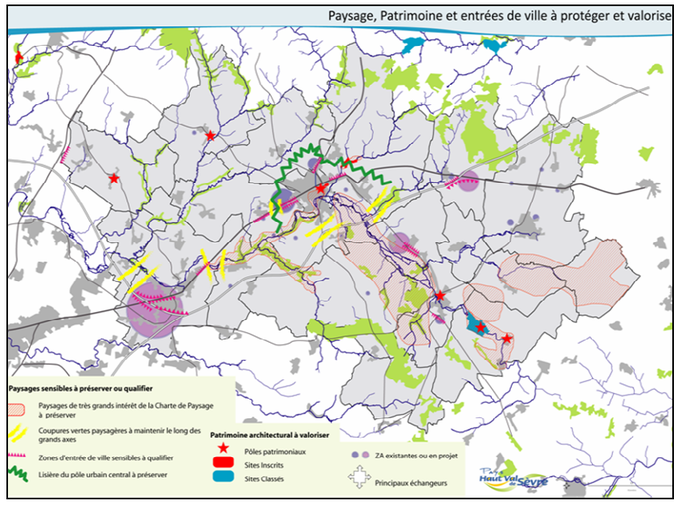

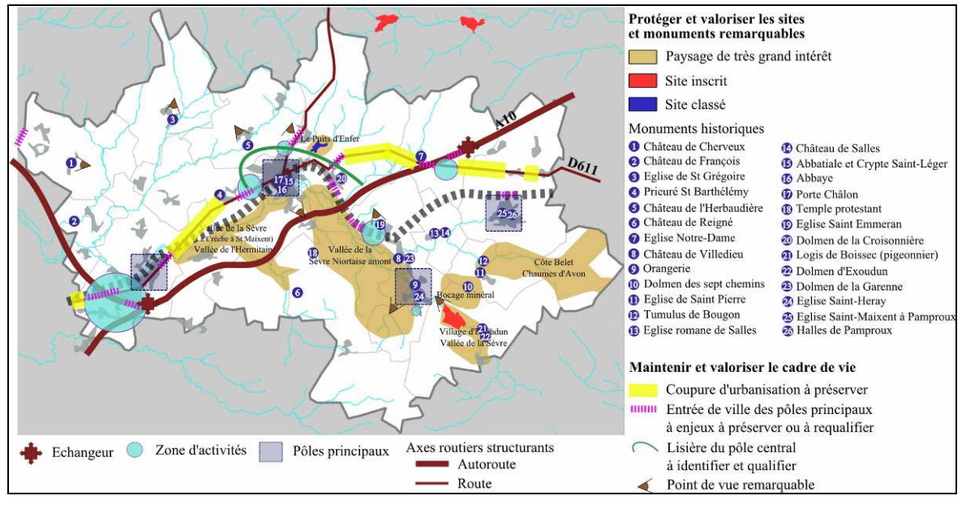

Thème	Atouts / Potentialités	Contraintes / Faiblesses	Objectifs du PADD	Traduction réglementaire Retenue au DOO	Indicateurs de suivi retenus
Consommation d'espaces & structuration du territoire Densités	▪ Une forte attractivité qui s'étend progressivement depuis l'Ouest sur les trois-quarts du territoire. ▪ Un maillage territorial structuré autour de 4 principales unités démographiques et urbaines. ▪ Des documents d'urbanisme récents et souvent repensés pour prendre en compte une meilleure intégration des projets urbains et une consommation d'espace raisonnée. ▪ La présence de Chartes pour encadrer et aider à mettre en œuvre de meilleures pratiques.	▪ La périurbanisation de la Communauté d'Agglomération Niortaise est la principale source de la dynamique démographique. ▪ Le maintien de très fortes disparités territoriales entre l'Ouest et l'Est. ▪ Une très forte consommation foncière et l'artificialisation des terres aux dépens des espaces agricoles et naturels. ▪ Une perte de la trame urbaine traditionnelle. ▪ Un développement urbain linéaire entraînant un allongement des parcours. ▪ Automobiles, des réseaux, des coûts généraux.	Axe 1 – L'affirmation de l'armature urbaine territoriale dans l'ensemble de ses fonctionnalités Objectifs démographiques et de logements : ▪ 34 000 habitants en 2021 et près de 36 000 en 2028 ▪ Production d'environ 220-240 logements par an ▪ Renforcer le rôle des pôles principaux - 4 pôles principaux : La Crèche associée à Sainte-Néomaye, - Saint-Maixent-l'École et Saint-Martin-de-Saint-Maixent, - La Mothe-Saint-Héray et Sainte-Eanne et Pamproux. → 9 ha pour 135 à 140 logements, soit une moyenne de 15,5 logements par ha ▪ Modérer le développement des polarités secondaires: 4 communes périurbaines de Saint-Maixent-l'École : Azay le Brûlé, Exireuil, Nanteuil, et Saivres. → 4 ha pour 55 logements, soit une moyenne de 14 logements par ha ▪ Préserver un maillage de pôles ruraux de proximité, soit 10 communes rurales → 3,8 ha pour 45 logements, soit une densité moyenne de 12 logements par ha. ▪ Réduire fortement la consommation foncière en fonction de l'armature territoriale : réduction de la consommation foncière de l'ordre de 40 à 50 % pour l'habitat, pour atteindre une consommation foncière annuelle de l'ordre de 16 à 18 ha pour 220-240 logements créés. ▪ Accentuer le renouvellement urbain ▪ Limiter l'étalement urbain linéaire et le mitage ▪ Le SCOT acte une ouverture à l'urbanisation raisonnée et argumentée par phase opérationnelle d'emprise définie par les partis d'aménagement des zones d'activités. ▪ Requalifier, renouveler et densifier les espaces d'activités	Prescription générale : L'objectif de 50 % de limitation de la consommation d'espace par le développement résidentiel et les activités devra être appliqué. ▪ utilisation plus économe du foncier, en jouant notamment sur une densification et un renouvellement urbain qualitatifs, ▪ maîtrise du développement urbain, en fixant des limites à l'extension des pôles d'urbanisation et en luttant contre l'habitat diffus, ▪ organisation du développement urbain autour des centralités urbaines, ▪ organisation du développement des zones d'activités et commerciales selon le principe de la réduction de la consommation foncière ▪ conservation des territoires écologiques, protégés où l'urbanisation ne pourra pas se poursuivre, sauf exceptions dans des conditions très strictes, ▪ un développement urbain respectueux des espaces agricoles ainsi que des espaces naturels, ▪ intégration paysagère systématique des nouveaux développements. *Pour les prescriptions et recommandations exactes se reporter au document du DOO.*	Evolution de l'occupation du sol : ▪ Tache urbaine ne représente qu'un peu plus de 2 517 ha en 2006 (soit 6,2%) ▪ Forêts et milieu semi-ouverts : 2 816 ha soit 6,9% ▪ Surfaces en eau : 19ha soit 0,05% ▪ Surface agricole : 35 220 ha soit presque 87% **Rythme de consommation annuel (habitat – activités – équipements et infrastructures)** : en ha/an et en m²/logement en m²/emplois. *(indicateur à développer après l'approbation du SCOT en fonction des outils disponibles)* Consommation foncière : environ **660 ha consommés entre 1998 et 2007** et autant de programmés dans les documents d'urbanisme communaux : une extension continue de la tache urbaine avec environ : ▪ 332 ha pour l'habitat ▪ 330 ha pour l'économie ▪ 260 ha pour les activités futures ▪ 400 ha pour l'habitat futur Consommation foncière pour l'habitat a été de 308 ha de 1998 à 2007 pour 2539 logements - données Sitadel, analyse DDT 79– soit une densité inférieure à 10 logements par ha et une consommation moyenne de 30,8 ha chaque année. Répartition des nouveaux logements créés en **réhabilitation/densification** par rapport au nombre de logements réalisés en **extension.**

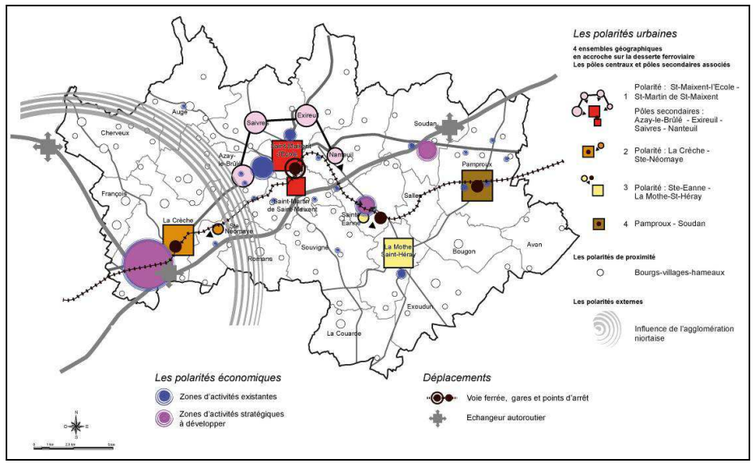

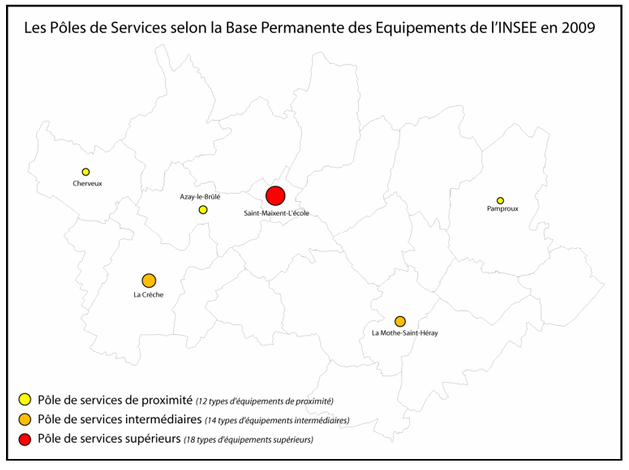

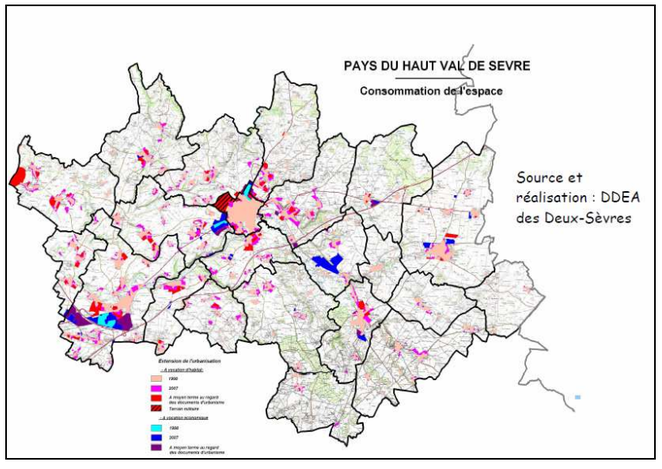

3. Outils utilisés

3.1. Tableau de bord de l'AEU

Phase de l'étude	Documents produits	Animation en ateliers spécifiques AEU	Participation à la démarche (autres réunions)	Remarques
Phase 1 Diagnostic	Diagnostic détaillé sur les thématiques suivantes : ▪ Transports et mobilités ▪ Biodiversité / trame verte et bleue (production cartographique du réseau de haies sur l'ensemble du SCOT = indicateur) ▪ Eau (très détaillé), dont risque inondation ▪ Energie	Animation de 4 ateliers thématiques sur ½ journée les 3 et 6 novembre 2009 sur les thèmes suivants : **Atelier n°1 : Première approche de la trame verte et bleue « espaces naturels, biodiversité, agriculture et forêts »** ⇨Comment créer/restaurer des continuités écologiques entre les milieux ? ⇨Quelles limites à la consommation d'espace ? (maintien de la biodiversité et de l'agriculture) **Atelier n°2 : Les Voies de la Performance Energétique** ⇨Maîtrise de la demande en énergie ⇨Efficacité énergétique et choix d'énergies **Ateliers n°3 : Quelles mobilités dans le Pays du Haut Val de Sèvre ?** ⇨Approche générale des flux et pratiques existantes ⇨Quelles alternatives à la voiture ? **Atelier n°4 : Le cycle de l'eau** ⇨Assainissement, gestion des eaux pluviales et risque inondation ⇨Protection des milieux aquatiques et zones humides et valorisation de la ressource	▪ Réunion de lancement du 16 juillet 2009 ▪ Entretiens individuels en rendez-vous sur la thématique Eau : Florence GABARIAU, Service de l'Eau (CG79), Francis BLAIS, Technicien rivière (SMC), Aurélie CHASSAC, Compétence SPANC (SMC), François JOSSE, Institut du Bassin de la Sèvre Niortaise (SAGE) et Sandra NIOT du SERTAD ▪ Réunion de suivi du diagnostic du 22 Septembre 2009 ▪ Comité de pilotage – préparation des ateliers AEU – du 9 octobre 2009	Bonne entrée en matière, bonne participation, notamment co-animation avec la DDT sur la consommation d'espace et exemples d'opérations locales réussies (ex : Lezay+ RU à Niort).
Synthèse du Diagnostic	Synthèse thématique : ▪ eau, biodiversité, énergie, transports		▪ Présentation de la synthèse du diagnostic en comité de pilotage du 1er février 2010	Pas de carte de synthèse globale permettant de rebondir sur la phase scénario/PADD
Phase 2 Scénarios	Note préparatoire aux scénarios (questions, ouvertures thématiques) + analyse environnementale des scénarios proposés.		▪ Présentation des scénarios au comité de pilotage du 26 avril 2010	Co-construction des scénarios au cours d'une **journée d'échange technique** entre les bureaux d'études (SCOT + AEU) le 12 mars 2011
PADD	Réalisation de la carte sur les polarités du SCOT Compléments sur le potentiel d'aménagement à proximité des gares. Note préparatoire à l'atelier Sites Test (choix des sites). Travail amont de terrain sur les sites test, production de plan masses fictifs et calculs des bilans énergétiques et potentiels de développement des énergies renouvelable en fonction des densités déployées. Réalisation d'une étude spécifique sur les critères des polarités (Analyse du niveau de services des polarités avancées dans le pré-PADD…) Réalisation des cartes du PADD	Animation de l'atelier Sites Test Objectifs : ▪ re-questionner les sites par rapport au SCOT (TC, trame verte, niveau de services, objectif de densité, impact sur les formes urbaines) ▪ analyser les sites sous l'angle des thématiques AEU ▪ Ecrire des principes de projets ▪ Analyser l'impact énergétique des solutions proposées	▪ Participation au forum PADD – co-animation avec le groupement EGIS/BEPIC/Terres urbaines le 14 Septembre 2010 ▪ Co-animation d'une réunion d'élaboration du PADD – choix des polarités – Axe 1 (réunion élargie à l'ensemble des élus du SCOT) le 11 avril 2011 ▪ Présentation des 3 axes à nouveau le 9 mai 2011 (BE SCOT) ▪ Validation du PADD en Conseil Syndical le 16 juin 2011 (BE SCOT)	PADD V1 reçu le29 mars 2011 ▪ Remarques pour corrections PADD v1 ▪ PADD V2 reçu le 3 juin 2011 ▪ Remarques pour correction PADD v2 + Réécriture avec la MOA du PADD pour conseil syndical du 22 juin 2011

Phase 3 DOO	**Une note technique sur la traduction du PADD au DOO**, intégrant un rappel législatif des **nouveaux outils du Grenelle** de l'Environnement en amont de l'organisation des ateliers thématiques Un **volet illustratif des principes du DOO** sur les différentes thématiques (schémas, photos références) **La participation à la définition de la TVB** (traduction dans le SCOT de l'étude du pôle de Brioux de la DDT) **Reprise du DOO et compléments sur les thématiques :** Trame verte et Bleue, Agriculture et Paysage	▪ Participation à 1 Comité de Pilotage DOO : Prescriptions et recommandations → propositions d'illustrations et traductions – 13 février 2012 ▪ Participation à 1 Comité Technique spécifique Trame verte et Bleue en présence des principaux acteurs (DREAL, DDT, SERTAD, SMC, Ass. Ornithologique des 2 Sèvres …) avec échanges de données et éléments de connaissance – 1er mars 2012 ▪ Atelier spécifique sur l'Energie et la traduction des objectifs retenus dans le DOO – 4 avril 2012 ▪ Participation à 1 Comité de Pilotage DOO : version provisoire pour préparation du Conseil Syndical – 06/06/2012	▪ Participation à 1 atelier DOO (2ème session) sur l'Environnement : 12 mars 2012	Intervention amont : lien PADD→ DOO ▪ Echanges techniques avec le BE SCOT sur la base d'une première version du DOO le 1er février 2012 puis Remarques pour compléments et contenus sur de nombreuses versions du DOO (V7 en juin) Travail intéressant réalisé par la DDT sur la trame verte et bleue du SCOT (faisant ressortir les éléments singuliers du territoire au regard du département) → **travail multi partenarial à intégrer au SCOT.**
Phase 4 Suivi pour arrêt et Bilan de l'AEU	Rédaction du rapport de Bilan AEU	Phase de suivi	Arrêt du SCOT en Comité Syndical du 21 mars 2013	

3.2. Retour sur le détail de certains apports par phase

L'animation

Le **diagnostic thématique sur l'eau** a permis une forte mobilisation des acteurs de l'eau sur le territoire, sous forme de consultations : SMC, SERTAD, Conseil Général (thématique complexe et transversale fortement liée à l'aménagement).

La gestion de la ressource en quantité ou qualité sur le territoire est perçue comme un enjeu majeur du fait de la situation en mont du marais Poitevin et de la forte sensibilité du secteur (gouffres, nombreuses vallées recensées et protégées réglementairement : Puits d'Enfer, Magnerolles, Chambon, etc.)

La valorisation paysagère et patrimoniale des vallées est également un axe majeur de la charte paysagère du Pays du Haut Val de Sèvre.

Enfin, le risque inondation est une contrainte majeure à prendre en considération dans les choix de localisation des futurs secteurs de projet et ne doit pas être aggravé, donc anticiper dans les choix techniques de gestion de l'eau pluviale.

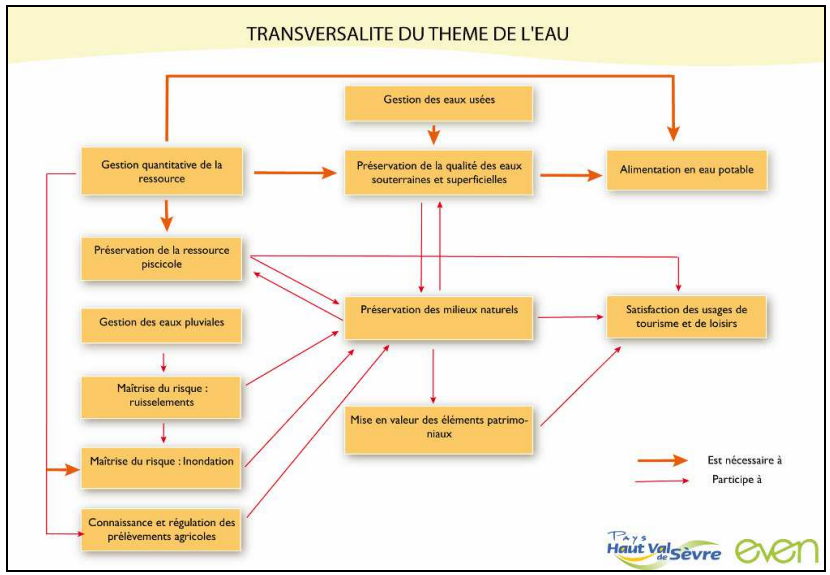

Figure 2 : Extrait du diagnostic – AEU

Les 4 ateliers de concertation - en phase Diagnostic

Ces ateliers ont été animés par divers partenaires du groupement sur la base des entretiens et diagnostics thématiques spécifiques lancés dans le cadre de l'AEU.

Ils avaient pour but comme premiers rendez-vous dans le cadre de l'élaboration du SCOT de réunir très largement les acteurs (élus et partenaires), plus particulièrement sur les thématiques phares du Grenelle (TVB, consommation d'espaces, mobilité et cohérence entre urbanisation et desserte en TC, Energies, le cycle de l'eau).

Après des rappels théoriques, une présentation des constats locaux en séance plénière, des tables rondes permettaient de débattre et de proposer les « premières pistes de réflexions » à poursuivre dans le cadre du SCOT.

Figure 3 : Photos prises lors d'atelier

La DDT est intervenue dans ce cadre pour relayer un travail de quantification de la consommation d'espace et les formes urbaines sur le territoire. Au cours de cette présentation, deux exemples d'opérations d'habitat réussies en matière de reconquête urbaine, renouvellement en dents creuses à Saintes et Lezay furent exposés.

Figure 4 : Exemple de résultat de hiérarchisation et propositions d'actions émises lors des premiers ateliers de concertation

Disponibilité et qualité de la ressource

ENJEUX
- Améliorer la qualité des eaux brutes
- Assurer l'alimentation en eau potable de la population
- Limiter la sollicitation des ressources en période d'étiage
- Renforcer la protection de la ressource par la mise en œuvre de protections réglementaires des captages

Biodiversité et patrimoine lié à l'eau

ENJEUX
- Améliorer la continuité hydraulique, piscicole et sédimentaire des cours d'eau (passes à poissons, bonne gestion et bon entretien du patrimoine hydraulique…)
- Préserver la ressource piscicole
- Préserver les milieux remarquables (zones humides, vallées…)
- Conserver et valoriser les éléments de patrimoine hydraulique
- Se tourner vers la Sèvre Niortaise et ses affluents (accès, aménagement des berges…)

LES + DE L'ATELIER AEU :
- Préserver la zone humide de la Prairie Mothaise (étude du CREN)
- Eviter l'érosion des berges par la replantation de ripisylves, le respect des bandes enherbées, …
- Préserver les milieux suivants pour leur richesse : les zones humides, les coteaux, les haies et ripisylves (maillage), la replantation de boqueteaux.
- Protéger les haies par le biais des Espaces Boisés Classés ou à travers la Loi Paysage (Art 123-1-7° du CU)
- Poursuivre la mise en place de mesures agro-environnementales

Les dispositifs d'assainissement et la gestion des eaux pluviales

ENJEUX
- Remédier à la déficience de certains systèmes d'assainissement
- Suivre les assainissements non collectifs et améliorer leur qualité
- Gérer qualitativement l'assainissement pluvial
- Gérer qualitativement l'assainissement industriel
- Contrôler les ruissellements en limitant les surfaces imperméabilisées (favorisation de l'infiltration, maintien des filtres naturels tels que les haies bocagères et cultures)

LES + DE L'ATELIER AEU
- Limiter les phénomènes de ruissellements par replantation de haies
- Faire les choix de secteurs constructibles en lien avec les enjeux environnementaux liés à l'eau (pentes, haies, zones sensibles tels que la proximité de gouffres ou la localisation sur les coteaux)
- Sensibiliser les habitants à la bonne gestion des eaux pluviales
- Développer des mini-stations pour l'assainissement dans les villages ou hameaux

Un risque inondation présent

ENJEUX
- Gérer et prévenir le risque inondation
- Prise en compte des études existantes dans les documents locaux d'urbanisme et les projets d'aménagement (éviter les extensions en zone exposée, rechercher la perméabilité dans les aménagements…)

LES + DE L'ATELIER AEU :
- Maintenir les filtres naturels (haies, zones humides…)
- Agir sur la gestion agricole, urbaine et du foncier des zones sensibles (érosion, gouffres…)
- Veiller à concevoir des espaces verts adaptés à une gestion durable sans produits phytosanitaires

1 atelier « sites test » adressés aux élus du territoire

Cet atelier a eu lieu en janvier 2011. Il s'agissait de prendre l'exemple de certains sites « à urbaniser » et de préciser les modalités d'application des principes du SCOT, alors en construction sur ces sites. L'atelier s'adressait aux élus afin de percevoir en amont de la validation du projet (PADD et DOO), la compréhension des objectifs, leur pertinence vis-à-vis du contexte local, de sensibiliser à la démarche AEU à l'échelle opérationnelle (bio climatisme, paysage, gains d'énergie, trame verte et bleue, gestion de l'eau, accroche urbaine, densités…).

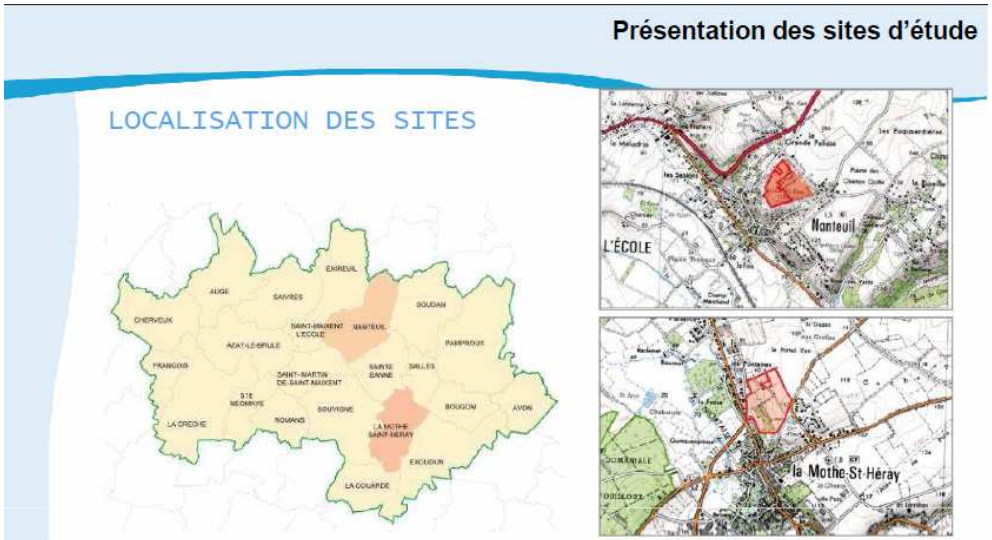

Nanteuil	4,4 ha	4,4 km	*12 logt/ha**	Pente SSO à 5,7 %	Proximité du vallon du Magnerolles (Natura 2000/APPB/ZNIEFF)
La Mothe Saint Heray	15, 2 ha	2,4 km	*18 logt/ha**	Pente SO à 8,1%	Connexion immédiate avec la prairie Mothaise et proximité de la forêt du Fouilloux

Suite à l'échange sur table, et production d'idées, de principes d'aménagement. Nous avons proposés 2 scénarios : le fil de l'eau, 1 scénario optimisé. Ces scénarios ont été comparés au regard de leur impact en matière de consommation d'énergie et de GES.

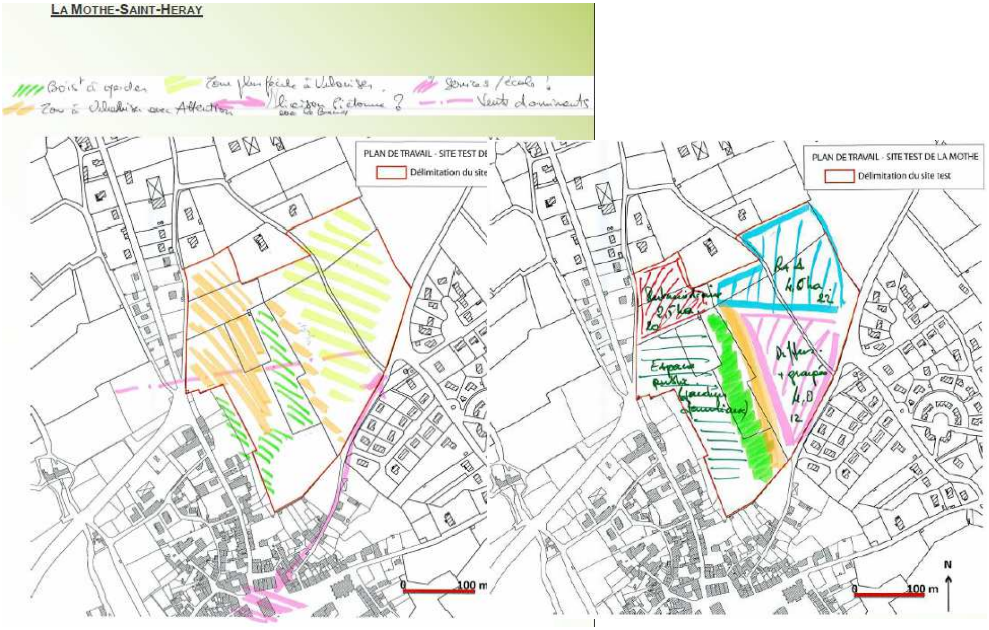

3.3. Phase prospective

3.3.1 Les scénarios

Suite aux synthèses du diagnostic, les thématiques Biodiversité et Mobilité ont été approfondies sous forme de carte illustrant des choix pour l'avenir.

Exemple pour la thématique de la mobilité

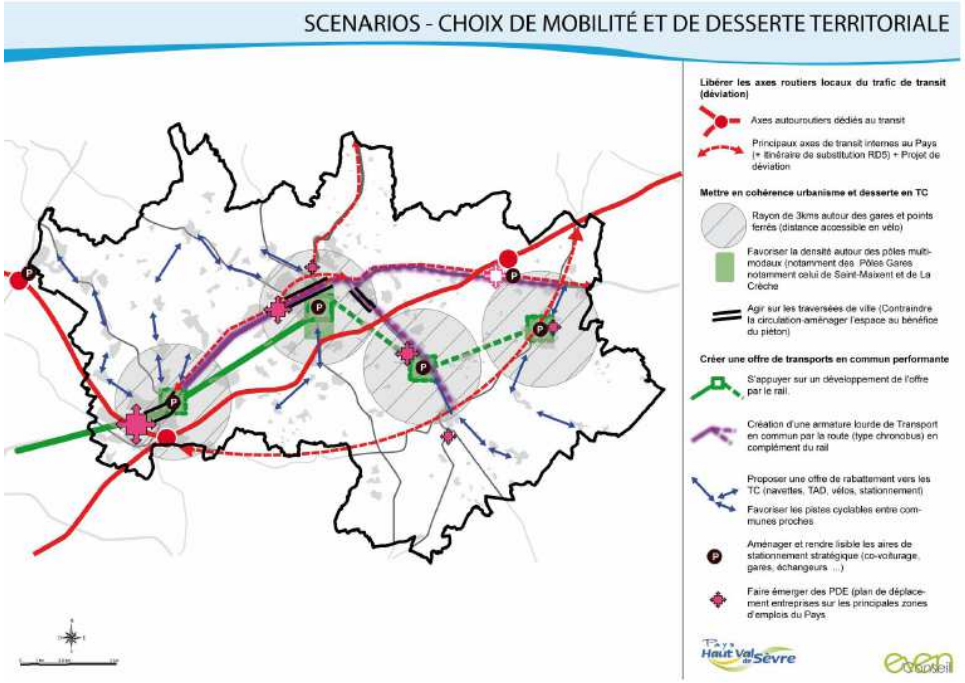

Questions soulevées :

Où faire porter les principaux investissements : qualité et sécurité des infrastructures routières ? Émergence des modes de transport alternatifs et amélioration du cadre de vie (confort des piétons et cyclistes).

Comment penser dans les centres-villes l'aménagement et le partage de l'espace public au bénéfice du piéton, du vélo, des transports en commun ?

Comment créer du lien au quotidien entre les communes proches ? Faut-il s'orienter vers la création d'un schéma modes doux dédié au tourisme ?

Hiérarchisation des infrastructures : Faut-il libérer les axes routiers locaux du trafic de transit (projets de déviation, nouvel échangeur autoroutier…) ? L'amélioration du trafic routier passe-t-il forcément par des grands projets d'infrastructures ? Peut-on agir sur la localisation/concentration des zones d'activités générant du trafic poids lourds sur le territoire (zones existantes ou en projet) ?

Faut-il prioriser sur le territoire l'émergence d'un transport en commun performant ?

- Un axe TC lourd à organiser par la route (TC prioritaire ou voie dédiée, une fréquence adaptée aux actifs du territoire pour un recours au quotidien). Jusqu'où l'organiser ?
- Quelles possibilités de redéploiement du réseau ferré ? (Gares et points d'arrêt – fréquence - densification urbaine à proximité – possibilité de stationnement, de rabattement).
- Quelle offre de transport développée pour les populations captives (lycéens, personnes âgées, revenus modestes…).

Quelle politique de stationnement amorcée sur le territoire en cohérence avec les territoires voisins ?

Comment accompagner et initier les changements de comportements individuels (covoiturage, transport à la demande, PDE…) ?

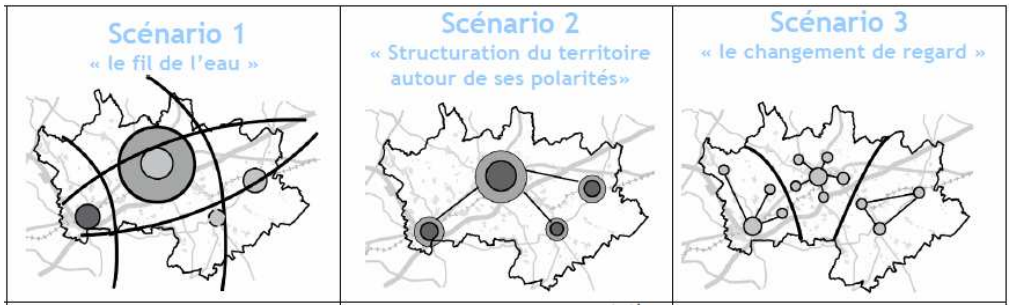

Sur la base des scénarios formulés par le groupement SCOT, nous avons procédés à une lecture transversale des enjeux de manière à faire poindre les conséquences des différents choix envisagés. Des schémas ont également permis une meilleure compréhension des concepts développés.

	Actions de la Charte paysagère en cours	patrimoine	
Choix d'énergies	Pas d'anticipation des niveaux de performances énergétiques par rapport à la **législation en vigueur** (BBC applicable au 1er janvier 2013). **Recours aux énergies traditionnelles** (Electricité et gaz) Population aux revenus modeste : faible marge de manœuvre en cas de pénurie d'énergie fossile notamment au niveau des transports mais aussi du logement (+7% sur le gaz, +3,5 % sur l électricité).	Utilisation des énergies traditionnelles + **création de mini réseaux de chaleur** sur les sites les plus propices (études des puits de chaleur, densité de réseaux programmée **= forte densité urbaine induite associée à des équipements nécessitant de la chaleur** (maison de retraite, cliniques, hôpital, …) donc le plus probablement à étudier au niveau des principales polarités du SCoT (St-Maixent, La Crèche). *Sur le modèle des mini réseaux de chaleur propane développés par le SDIES, il est possible de réaliser une alimentation à partir de la biomasse par exemple.*	**Faire porter les efforts sur le passif du bâtiment et une moindre consommation énergétique afin de promouvoir le recours à d'autres ressources énergétiques** notamment renouvelables à promouvoir de façon individuelle avec le développement de **micro filières locales associées**. Exemple : travail sur les matériaux constructifs liés à la performance du bâtiment (chanvre, laine, bois, …). Dynamique financière en région permettant à chacun de s'équiper de systèmes de chauffage performants *(PER de Poitou-Charente).*

Figure 5 : Extrait de l'analyse

Note complémentaire sur les niveaux de polarités

L'analyse des polarités a permis de justifier de leur pertinence autour de différents critères :

- Poids de population /Logements
- Activités / Emploi / Economie
- Desserte par les modes alternatifs à la voiture (accroche ferroviaire notamment)
- Présence d'équipements et services de la gamme intermédiaire et supérieure

Ce travail à contribuer à assoir la hiérarchie urbaine proposée. La carte des polarités du SCOT a été élaborée dans ce cadre.

Pôle de Saint-Maixent-L'Ecole :

		Organisation générale	Population / Logements	Activité & Emploi	Déplacements alternatifs	Equipements & Services
Pôles centraux	**Saint-Maixent-L'Ecole**	**Pôle Central Majeur du SCoT**	- 7590 habitants en 2007 (soit 24% du SCoT) - TCAM important =+1,8% par an - 22 logements produits par an en moyenne	**Polarité d'emplois** (4861 emplois)	- **Présence de la Gare TGV** (La Rochelle-Poitiers-Paris) - Ligne n°16 du réseau de bus interurbain du CG79Axe Est/Ouest RD 611	**Pôle de services supérieur** -252 équipements ou services -dont 81 types représentés : 27 de la gamme intermédiaire et 19 de la gamme supérieure
	Saint-Martin de Saint- Maixent	Commune en continuité urbaine de Saint Maixent et proche de la Gare	+ de 1000 habitants **Forte croissance :** TCAM = +2,4% par an	Concentration de l'emploi >50%	**Présence de la Gare TGV** à proximité côté Sud de la Sèvre Niortaise	**Peu de services et équipements** (12 types) Proximité du pôle central bien pourvu

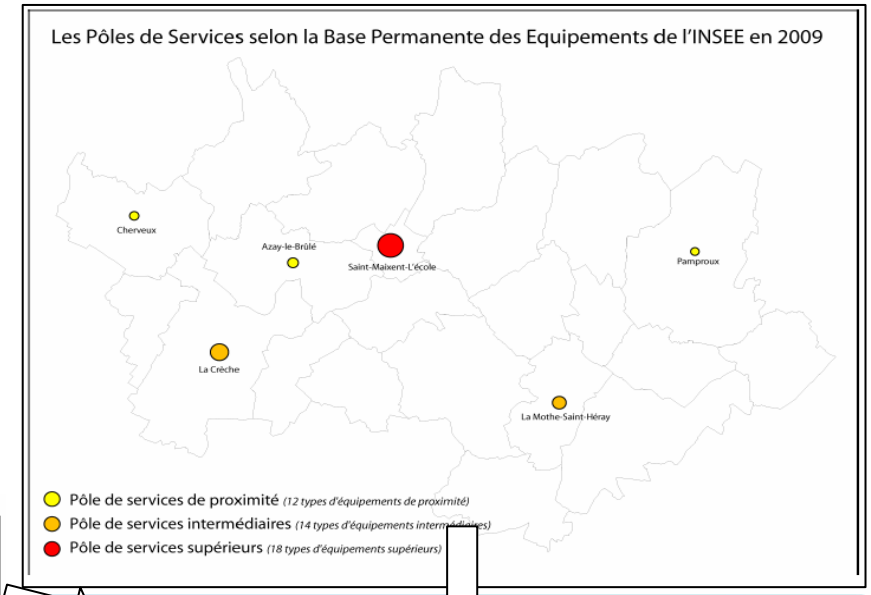

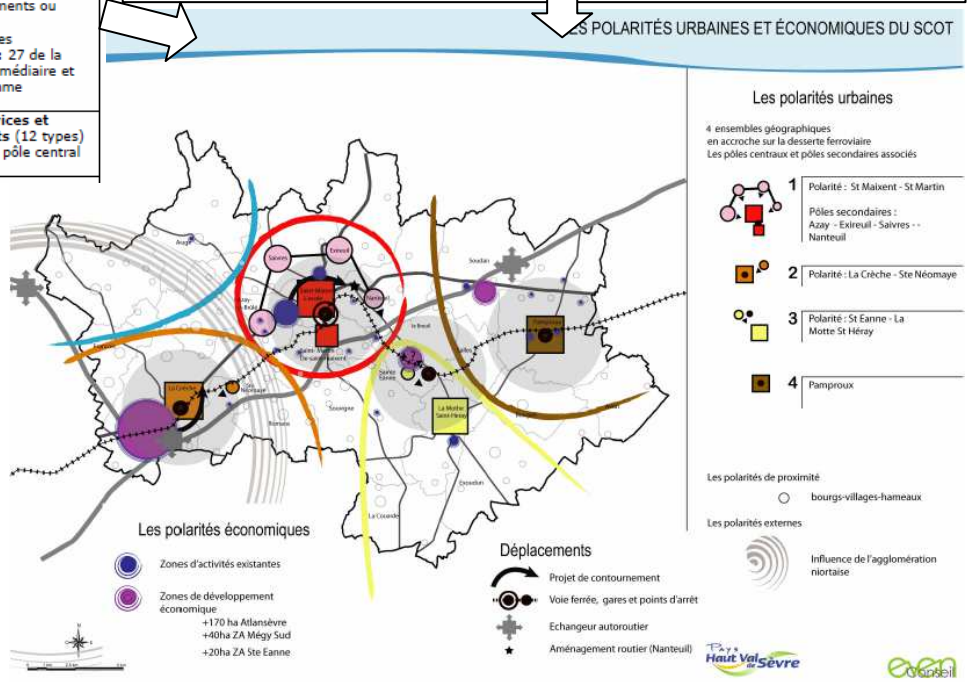

3.4. Phase Traduction réglementaire (PADD / DOO)

3.4.1 Etude particulière sur la Trame verte et bleue

Il s'est agi de traduire dans le SCOT une étude menée par la DDT 79, de procéder à la consultation de certains acteurs afin de compléter la base de données (SIG) sur le territoire et de proposer une cartographie de synthèse dans le cadre du SCOT (cartes par sous-trames et carte de synthèse globale). Des prescriptions et recommandations ont par ailleurs été élaboré et intégrer au DOO.

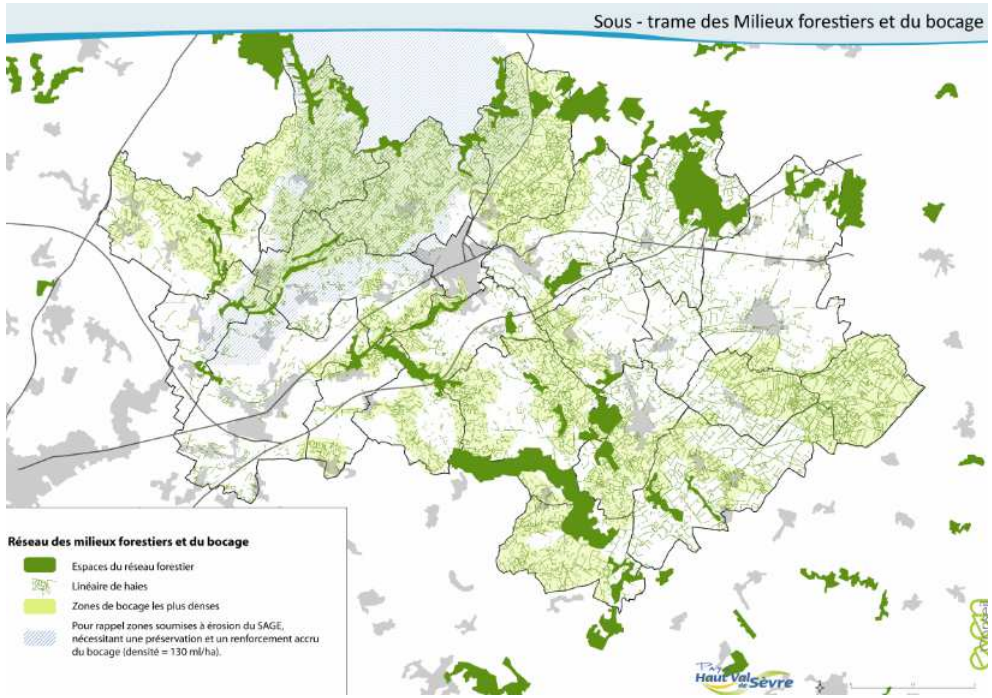

Approfondissement des prescriptions concernant le paysage

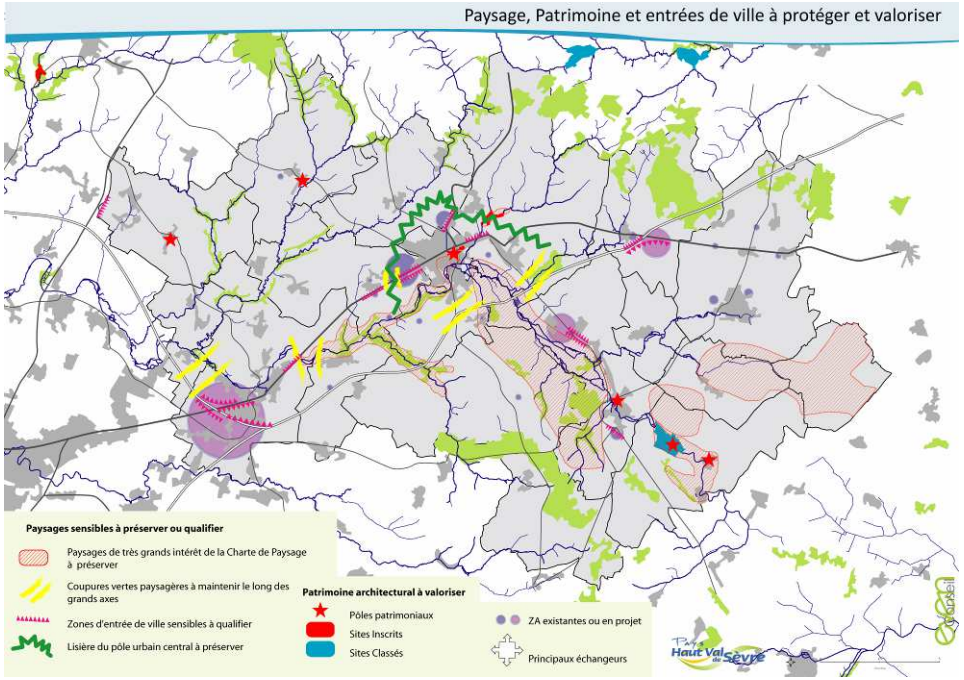

Cette carte fut retravaillée au sein du Pays du Haut Val de Sèvre avec les services de la DDT :

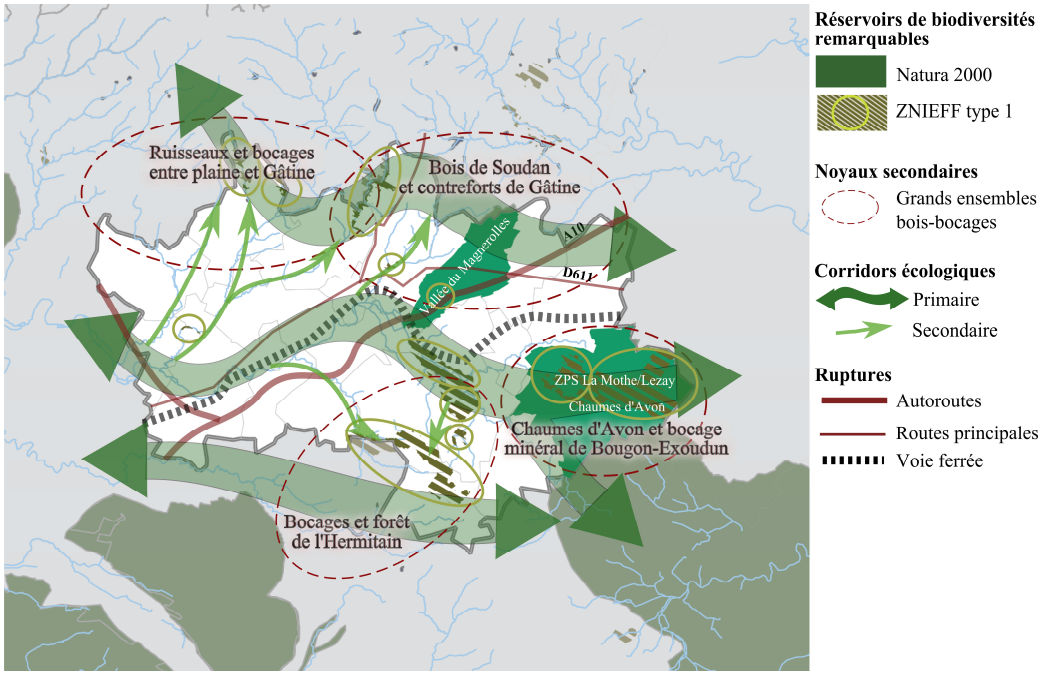

Atelier spécifique Energie pour écriture du DOO

Les outils réglementaires ont été présentés au comité de pilotage élargi, au regard du code de l'urbanisme et du suivi à l'échelle du projet opérationnel, …

- A l'échelle du territoire : Le Plan Climat Territorial
- A l'échelle du PLU : l'adaptation des règles au droit au soleil
- A l'échelle du projet urbain : l'étude de desserte énergétique ENR, le cahier des charges de cession de terrain (visa thermique),

Ce travail s'est concrétisé par la rédaction des prescriptions et recommandations du DOO.

3.5. La cartographie

Un certain nombre de cartographie du SCOT ont été réalisées par le prestataire de l'AEU, tant sur les thématiques spécifiques approfondies que pour illustrer les principes du PADD et du DOO.

En phase diagnostic, un travail de **recensement (saisie SIG) a permis de caractériser le bocage** et de construire des indicateurs de densité (en ml/ha), ceci en préalable de la définition de la préfiguration de la trame verte et bleue sur le territoire → ce travail est poursuivi par des aides à la replantation de haies sur le Pays Haut Val de Sèvre et porté par l'association Prom'Haies de Poitou Charente (projets supérieurs à 200ml).

3.6. Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage

En plus des contenus d'analyse produits, notre intervention a consisté, toute au long de l'écriture des documents à :

- Relire l'ensemble des documents produits et être force de proposition pour ajuster ou compléter les contenus pour nombre de chapitre du SCOT (TVB, enjeux agricoles, paysage, eau, énergie, mobilités, structuration des polarités, …)

- Tenir la maitrise d'ouvrage informée des évolutions législatives : production d'une note de cadrage sur le nouveau contenu du DOO au regard de l'entrée en vigueur des lois Grenelle et des modifications du contenu à produire.
    - o Contenu réglementaire du DOO,
    - o Rappel des objectifs du PADD,
    - o Points à approfondir dans le DOO.

3.7. Supports utilisés par l'animateur AEU

L'ensemble des supports utilisés dans le cadre de l'AEU durant l'élaboration du SCOT du Pays du Haut Val de Sèvre sont regroupés :

- Phase diagnostic

Ateliers_DiagAEU
DiagAEU
synthese-diagnostic_100222

- Phase Stratégie -Projet

AEU_PADDv1_remarques
AEU_Scénarios
Atelier_sites_test_20.01.2011_V2
Note complémentaire _ Polarités
PADD-SCOT_PAYS_HVS
scénariosretenu

- Phase traduction

Projet_DOO_PHVS_V15
PPT_travail_pole_brioux
120404-JCM-Atelier_Thématique_DOO_PHVS
Note méthodologique - DOO
sst_aquatique_Humide_v2
sst_ouverts_v2
TVB_PHVdSv3
Paysage_V2
sst_bois_bocage
PHVdS_Illustrations DOO

4. Analyse critique de l'AEU

4.1. Les points positifs

- Une réelle implication des acteurs concernés dès le démarrage de la mission, à la fois des élus et des personnes publiques associées (DDTM, CAUE, CG, SMC, SERTAD…) qui ont contribué par le biais d'études spécifiques à donner corps à la réflexion, l'AEU leur donnant place dans le débat et permettant l'intégration des éléments développés dans le SCOT (ex : consommation d'espace, trame verte et bleue).
- Des thématiques approfondies en particulier l'énergie, la trame verte et bleue, le paysage et visibles dans le document opposable.
- Un rôle de l'AEU en appui de la maîtrise d'ouvrage, relecture et compléments des documents fournis, questions réglementaires.
- Un atelier Site Test qui a permis l'appropriation des enjeux par les élus du territoire et concrétisant les orientations du SCOT pour des cas concrets (application des objectifs de densité, choix des formes urbaines, pris en compte des caractéristiques, paysagères bioclimatiques liés à chaque contexte…). Cet atelier a bien préparé la phase de traduction et de définition des prescriptions et recommandations du DOO.
- Les objectifs chiffrés du SCOT ont été étayés dans le cadre de leur déclinaison dans les PLU. Ces échanges préalables ont nourri la production d'illustrations visant à simplifier la compréhension et la mise en œuvre des objectifs et directement intégrés au DOO.
- Une forte mobilisation de l'AEU sur la production cartographique du SCOT.

4.2. Les points négatifs

- Un découpage des missions entre prestataire SCOT et AEU nécessitant à chaque phase un recalage sur les attendus.
- Une reconfiguration prévue des intercommunalités dans le cadre de la réforme des collectivités locales n'offrant pas un climat apaisé dans sa phase de formalisation.
- Une adaptation nécessaire en cours de mission, suite aux évolutions législatives successives qui ont nécessité une prolongation des délais de la mission (mise en œuvre du Document d'aménagement commercial et de la trame verte et bleue notamment).

4.3. Avis du Pays du Haut Val de Sèvre

L'accompagnement du SCOT par une AEU a été une volonté des élus du Pays du Haut Val de Sèvre dès le lancement de la seconde procédure d'élaboration du SCOT pour une meilleure prise en compte de l'environnement naturel. En effet, le territoire du Haut Val de Sèvre est caractérisé par un patrimoine naturel de qualité qu'il s'agit de sauvegarder et de mettre en valeur.

Les deux missions principales de l'AEU ont été :

- l'apport d'expertise et d'analyse par une approche transversale des thématiques de la gestion des déplacements, des choix énergétiques, de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets, de l'environnement sonore, de l'environnement climatique, de la biodiversité et les paysages, des sites et sols pollués, avec une attention particulière pour les trois premiers points,
- l'animation de la démarche et de la concertation en lien avec le bureau d'études chargé de l'élaboration du SCOT, pour initier des débats sur les thèmes retenus, afin de sensibiliser, associer et mobiliser les élus et les acteurs locaux.

L'AEU a permis de prendre en compte l'environnement dans les choix d'aménagement pour les 10 à 15 ans à venir. Cette approche a permis de sensibiliser les élus pour une meilleure acceptation des prescriptions et recommandations qui ont dés lors été écrites conjointement grâce aux différentes réunions de travail (comités de pilotage « SCOT », ateliers thématiques, comités syndicaux).

Le travail de relecture associé à l'AEU a permis d'harmoniser le travail des différents bureaux d'études. En effet, une des difficultés rencontrées dans l'élaboration du SCOT a été la segmentation du travail entre les différents bureaux d'études. Cette méthode de travail a donc demandé une relecture plus approfondie réalisée par le mandataire du groupement (Bepic), le Pays du Haut Val de Sèvre et par le bureau d'étude en charge de l'AEU (Even Conseil).

De plus, le SCOT s'est construit sur une longue durée (4 ans) associé à des changements de personnes en charge du dossier SCOT. L'AEU a permis d'avoir une visibilité globale de la démarche SCOT à tout moment aidant à la compréhension des décisions antérieures prises par les élus.

Pays du Haut Val de Sèvre
7 boulevard de la Trouillette - BP 30025
79403 Saint-Maixent-l'Ecole Cedex

Tél : 05.49.26.60.32
Fax : 05.49.09.13.97

contact@pays-hautvaldesevre.fr
www.pays-hautvaldesevre.fr